



Peine encourue pour vol a main armée

Par **Ria**, le **11/02/2011** à **11:01**

Bonjour, mon ami vient d' être arrêté pour vol a main armée il a reconnu les faits il est incarcéré en mandat de dépôt chez nous lors de la perquisition la police judiciare a retrouve deux armes et deux cagoules qu il avait dissimulé bref a votre avis quelle sera la peine il n'a pas de sursis.est ce que si il découvre d'autres vols il y aura confusion de peines.?son avocat ne nous a pas contacte c un commis d'office.

Merci de m aider

ria

Par **Domil**, le **11/02/2011** à **13:14**

Le vol à main armée est un crime (jugement en cour d'Assises) passible de 20 ans de prison et 150000 euros d'amende. La période de sureté (peine incompressible) est applicable ça monte à 30 ans si c'était en bande organisée